



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0313

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais (SAGE) de l'Est lyonnais - Mise en oeuvre des actions du SAGE - Convention 2014**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Rabehi

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0313**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais (SAGE) de l'Est lyonnais - Mise en oeuvre des actions du SAGE - Convention 2014**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est Lyonnais (SAGE) a été approuvé par arrêté inter préfectoral (Rhône-Isère) le 24 juillet 2009.

Le SAGE de l'est lyonnais est un document réglementaire de planification qui vise une gestion équilibrée et patrimoniale de la ressource en eau souterraine et des milieux aquatiques de l'est lyonnais. Les aquifères de ce territoire sont d'une importance cruciale vis-à-vis de nombreux usages, notamment celui de l'approvisionnement en eau potable.

La mise en œuvre du SAGE est pilotée par une commission locale de l'eau (CLE) renouvelée le 10 décembre 2008. La mise en œuvre de certaines actions du SAGE est formalisée par un contrat de milieu. Un comité de milieu a été constitué le 30 octobre 2009. Il est de même composition que la CLE.

Le Département du Rhône est la structure porteuse du SAGE (délibération du Conseil général du 5 octobre 2007). Il assure l'animation et le secrétariat de la CLE, du comité de milieu, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de certaines actions. La collectivité héberge, à ce titre, une équipe de 4 personnes. Les partenaires suivants, représentés à la CLE et tenus dans ce cadre informés de l'avancement de la procédure, participent au financement de la démarche SAGE : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Communauté urbaine de Lyon, Région Rhône-Alpes, Département du Rhône.

La Communauté urbaine participe au financement des frais de fonctionnement de l'équipe SAGE à hauteur de 15 % du montant total TTC. Certaines actions du SAGE, de type acquisition de connaissance, suivis ou communication, sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage du Département. En cas de besoin, certaines de ces actions peuvent être conduites sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine.

Le programme et le coût prévisionnels des actions sont arrêtés par la CLE avant le 31 décembre de chaque année.

Pour chaque action, le maître d'ouvrage, le coût prévisionnel et les conditions de participation de la Communauté urbaine et du Département sont notifiés dans la convention d'application.

Pour les actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Département, le taux de participation de la Communauté urbaine ne peut excéder celui du Département.

Pour les actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, le taux de participation du Département ne peut excéder 20 % du montant total.

La convention d'application pour l'année 2014 précise les modalités techniques et financières de réalisation des actions à mener.

**a) - Bilan des actions 2013**

Le SAGE de l'Est Lyonnais a porté, en 2013, plusieurs actions dont le bilan a été présenté en CLE du 12 décembre 2013 et dont les principales sont :

- la gestion et l'analyse du réseau de suivi,
- l'actualisation d'études et la mise en place d'ateliers pour le plan de gestion dynamique de la ressource,
- la construction du contrat de milieu et la proposition d'un réseau de suivi associé,
- l'accompagnement des communes pour la gestion des zones humides,
- le guide pour la compatibilité SAGE/ plan local d'urbanisme (PLU) ainsi que les diagnostics des PLU.

**b) - Programmation 2014***Coût de personnel*

L'équipe SAGE, installée au sein du Département, est constituée d'un responsable d'équipe, d'une chargée de mission, d'une chargée de communication et d'un agent à mi-temps chargé de la gestion administrative et financière.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'équipe SAGE est évalué, pour l'année 2014, à 114 500 € TTC, dont 15 % est pris en charge par la Communauté urbaine, soit 17 175 €.

*Plan d'actions*

Les actions programmées, en 2014, sous maîtrise d'ouvrage du Département, sont les suivantes :

- gestion et exploitation du réseau de suivi de la nappe - coût total estimé : 160 000 € TTC,
- réalisation de l'évaluation économique des règles de gestion quantitative de la ressource - coût total estimé : 50 000 € TTC,
- réalisation de l'étude sur le cahier des charges de bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales - coût total estimé : 60 000 € TTC,
- réalisation de l'étude sur l'érosion et le ruissellement - coût total estimé : 80 000 € TTC,
- lancement de l'étude pour les ressources stratégiques pour l'eau potable - coût total estimé : 10 000 € TTC,
- lancement de l'étude hydromorphologique du Ratapon - coût total estimé : 10 000 € TTC,
- poursuite d'actions de communication auprès d'acteurs du territoire concernés par la nappe - coût total estimé : 38 331,85 € TTC.

Le budget prévisionnel des actions 2014 est évalué à 408 000 € TTC, dont 20 % est pris en charge par la Communauté urbaine pour les actions 1 et 5, soit 34 000 € et 15 % par la Communauté urbaine pour les autres actions, soit 35 749,78 €, soit un total pour la Communauté urbaine de 69 749,78 € TTC.

**Budget prévisionnel pour 2014**

action	coût prévisionnel pour le Département du Rhône (en € TTC) en 2014	coût prévisionnel pour la Communauté urbaine de Lyon (en € TTC) et taux de participation en 2014
équipe schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais (SAGE)	114 500	17 175 (15 %)
1 - réseau de suivi de la nappe	160 000	32 000 (20 %)
2 - évaluation économique des règles de gestion quantitative de la ressource	50 000	7 500 (15 %)
3 - cahier des charges de bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales	60 000	9 000 (15 %)

4 - érosion et ruissellement	80 000	12 000 (15 %)
5 - étude pour les ressources stratégiques pour l'eau potable	10 000	2 000 (20 %)
6 - étude hydromorphologique du Ratapon	10 000	1 500 (15 %)
7 - actions de communication	38 331,85	5 749,78 (15 %)
<b>Total de la subvention de la Communauté urbaine</b>		<b>86 924,78</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le principe d'actions à mener en 2014 visant l'établissement par le Département du Rhône ou la Communauté urbaine de Lyon, des suivis de la nappe et des études et actions prévues.

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 86 924,78 € au profit du Département dans le cadre du programme d'actions 2014 pour la mise en oeuvre des actions du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais, pour celles menées sous maîtrise d'ouvrage du Département et le financement du fonctionnement du budget prévisionnel de l'équipe SAGE,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le Département définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement au titre de l'animation du SAGE pour 2014, pour un montant de 17 175 € et celles au titre du programme d'actions 2014 pour 69 749,78 € seront inscrites au budget annexe des eaux - exercice 2014 - opération n° 1P20O2196 - compte 6743.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**